YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2005

DELIBERATION N° 2005/06/913

OBJET : Réalisation du réseau de vidéosurveillance - Appel d'offres ouvert - Autorisation au Député-Maire de lancer la procédure et de passer le marché.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment les articles 33, 40, 52, 53, 57 à 59 et 72,

CONSIDERANT que la Ville de Yerres souhaite étendre et réorganiser son réseau de vidéosurveillance, les objectifs à atteindre étant de :
-Surveiller l'ensemble des sites depuis le poste de Police Municipale,
-Archiver les données vidéo,
-Permettre le raccordement de postes téléphoniques et informatiques en utilisant l'architecture du réseau créé,

CONSIDERANT que les divers sites à surveiller sont notamment :
-La Propriété Caillebotte,
-La rue de l'Abbé Moreau,
-Le Pôle Technique Municipal,
-Le cinéma,
-Le Centre Cultuel et Communautaire (synagogue)
-Le C.E.C.,
-La rue Charles de Gaulle,
-La Gare,

CONSIDERANT que la Maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement solidaire MEBI – ID-CO,

CONSIDERANT la nécessité de lancer une procédure d'Appel d'Offres Ouvert pour la mise en œuvre d'un réseau de vidéosurveillance urbaine sur la ville d'Yerres,

SES Commissions Finances, Affaires Générales et Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Economique consultées,

HÔTEL DE VILLE
66 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (3 abstentions : M. BETANT + pouvoir, Mme DEMERY),

APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises ci-annexé relatif auxdits travaux,

APPROUVE le lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert, en application des articles 33, 40, 52, 53, 57 à 59 et 72 du Code des Marchés Publics,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer ledit marché et les documents y afférents avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres, sans que soit requise une nouvelle délibération du Conseil Municipal, ainsi que le permet désormais l'article L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

DIT que les membres du Conseil seront naturellement informés du nom de l'attributaire ainsi que du montant précis du marché, lors de la séance qui suivra sa signature,

DIT que le marché, à prix global et forfaitaire, sera attribué à une entreprise unique ou à un groupement momentané d'entreprises solidaires,

DIT que les critères de jugement des offres sont les suivants :
- la valeur technique de l'offre appréciée sur la base du mémoire technique 50 %,
- le prix 35 %,
- le délai de réalisation 15 %,

DIT que le marché comprend une tranche ferme et deux tranches conditionnelles,

DIT que le délai maximum d'exécution des travaux du marché est fixé à :
- la tranche ferme : 12 semaines
- la tranche conditionnelle 1 : 4 semaines
- la tranche conditionnelle 2 : 6 semaines,
avec 2 semaines de préparation de chantier non comprises pour chaque tranche,

DIT que les travaux seront réglés par application des prix unitaires et des prix forfaitaires aux quantités effectivement réalisées, telles qu'elles sont présentées dans le cadre de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire,

DIT que l'estimation de l'Administration pour la tranche ferme est de 236 000,00 € H.T., pour la tranche conditionnelle 1 de 83 000,00 € H.T. et pour la tranche conditionnelle 2 de 159 000,00 € H.T., soit une estimation totale de 478 000,00 € H.T.,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune, exercice 2005, et suivants.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 28

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

REÇU LE
08 JUIL. 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture
le 8-7-05
et de la publication le 8-7-05
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 28